



Fiche d'inscription 2019/2020

Je m'inscris au(x) cours de yoga pour :

le forfait annuel au choix¹ : OU la carte de 10 séances²

lundi 19h00

vendredi 10h

du lundi 16/09/2019 au vendredi 19/06/2020, hors vacances scolaires et jours fériés

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code postal et ville de résidence : _____

Date de naissance : ____/____/____ Port. N°: _____

Courriel : _____@_____

État de santé :

Le **certificat médical** est obligatoire la 1ère année de mon inscription.

Pour les saisons suivantes, je transmets ma lettre manuscrite attestant de mon bon état de santé, comme des contre-indications éventuelles, grandes ou légères. Tout au long de l'année, je les mentionne au professeur de Yoga.

¹ 225€ ou 340 € pour 2 séances hebdomadaires

² 125€ (Chèque à l'ordre de l' « ESF / Section Yoga »)

Règlement intérieur :

L'administration de la section est assurée par un bureau composé d'au minimum un président, un trésorier et un secrétaire.

L'adhésion à l'ESF implique l'approbation des statuts du club et son règlement intérieur, consultables ici : <http://www.esf77.com/medias/files/reglement-esf-ilovepdf-compressed.pdf> ainsi qu'à l'approbation du présent règlement spécifique à la section Yoga.

L'adhésion est effective après inscription auprès de la section en se conformant aux obligations suivantes: présentation d'un certificat médical de moins de trois mois et règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.

Une carte de membre est délivrée lorsque sont remplies toutes les conditions exigées (annuelle renouvelable ; 1 € en cas de perte).

Tout délit commis dans le cadre de l'ESF par un membre de section pourra faire l'objet de poursuites judiciaires et de sa radiation.

Dans le cadre d'une **déclaration d'accident**, il est tenu de passer une visite médicale dans les deux jours ouvrables qui suivent l'accident et de fournir une attestation du médecin pour l'assurance.

L'approbation des conditions d'utilisation de la salle polyvalente est obligatoire :

<http://www.levaudoue.fr/medias/files/reglement-location-salle-polyvalente-2018.pdf>

Le Comité de section décidera de toute initiative à prendre pour les cas non prévus dans le présent règlement.

Règlement Général sur la Protection des données personnelles :

En cochant cette case vous acceptez que l'association 'Entente Sportive de la Forêt' mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le seul but de vous envoyer des informations sur les événements liés à la vie de l'association ou la section.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association 'Entente Sportive de la Forêt' s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

Autorisation photographie :

La section Yoga vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissables, prises lors des cours de yoga. Ces photographies seront éventuellement accessibles à un public cantonal via un support papier (le magazine de l'ESF publié deux fois par an), sur le blog de la section : <http://www.esf77.com/pages/sections-sportives/yoga.html> ou éventuellement le Facebook ESF77 ou sur son site www.esf77.com.

Elles ne seront ni communiquées, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Je soussigné(e) _____

Déclare autoriser la section Yoga à utiliser des photos, sur lesquelles je suis reconnaissable dans le cadre précis décrit ci-dessus.

Déclare refuser d'être photographié(e) dans le cadre de cette activité sportive.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :